
Observatoire des publics les plus éloignés de l'emploi

Les demandeurs d'asile et bénéficiaires de la protection internationale en Occitanie



Sommaire

Demandes de protection internationale	p.3
Évolution des demandes d'asile	p.4
Caractéristiques des demandeurs d'asile	p.5
Formation des demandeurs d'asile	p.7
Bénéficiaire de la protection internationale (BPI)	p.9
Évolution des BPI	p.10
Caractéristiques des BPI	p.11
Formation des BPI	p.12
Chiffres clés	p.15



Demandes de protection internationale

Évolution des demandes d'asile¹

En 2020, le nombre de demandes d'asile enregistrées en France s'était contracté de 27 %, à 96 424² selon l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (OFPRA). En Occitanie, 5 354 demandes de protection internationale avaient été déposées, en recul de 37 % sur un an, mouvement observé dans la quasi-totalité des départements de la région à l'exception du Gers (+ 8 %). La crise sanitaire mondiale débutée cette année-là s'était en effet traduite par une chute des mouvements de populations, ainsi que par la perturbation des administrations concernées.

En 2021, un rebond a été enregistré en France (+ 7 %, à 103 164 demandes d'asile) du fait d'une reprise progressive des mouvements de populations. La hausse a été nettement plus marquée en Occitanie (+ 20 % sur un an), le nombre de demandes s'inscrivant à 6 405, un niveau toutefois encore inférieur de 25 % au point haut de 2019.

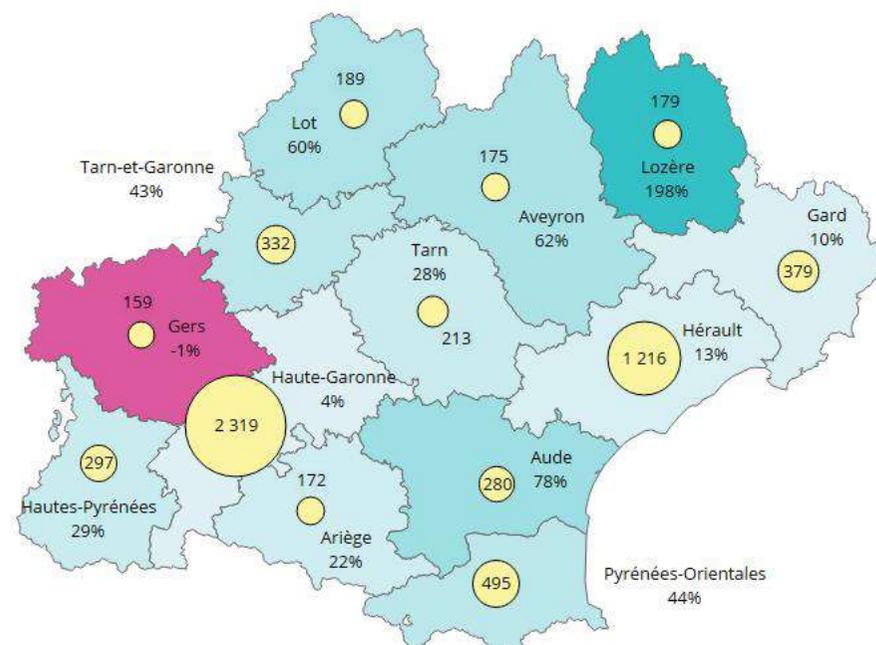
Dans le détail, la progression est plus ou moins marquée selon les départements, s'échelonnant de + 4 % en Haute-Garonne à + 198 % en Lozère. Seul le Gers fait exception, puisqu'une très légère baisse y a été observée (- 1 %).

1 | Pour en savoir plus sur les concepts et les statuts des nouveaux arrivants, voir « Les bénéficiaires de la protection internationale et les demandeurs d'asile en Occitanie », Carif-Oref Occitanie, novembre 2021.

2 | Premières demandes, réexamens et réouvertures, localisés au lieu de résidence du demandeur ; hors procédures Dublin. Voir le rapport d'activité 2021 de l'OFPRA.

DEMANDES DE PROTECTION INTERNATIONALE ENREGISTRÉES EN OCCITANIE EN 2021 ET ÉVOLUTION ANNUELLE

Source : OFPRA – traitement Carif-Oref Occitanie



© 2022 Mapbox © OpenStreetMap

Évolution 2021/2020 (en %)



Demandes de protection internationale en 2021



Caractéristiques des demandeurs d'asile

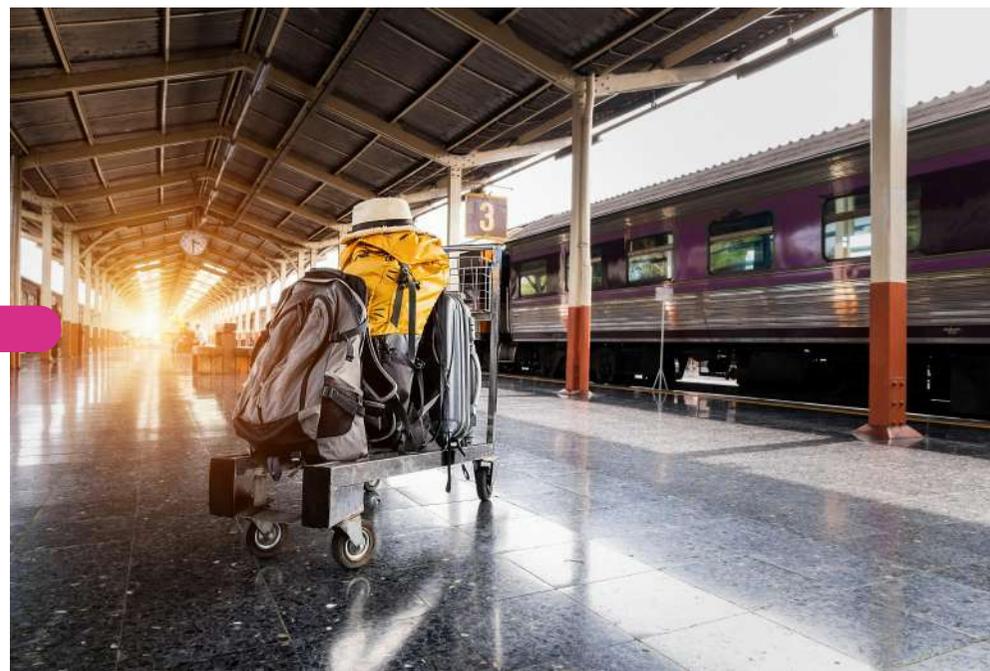
Selon les demandes d'asile déposées dans les Guichets uniques pour demandeurs d'asile (GUDA) de Toulouse et Montpellier³ en 2020, **les 10 principales nationalités représentaient 68 % des demandes en Occitanie**, les ressortissants algériens et nigériens représentant respectivement 23 % et 9 % du total.

Si les informations sur les caractéristiques des demandeurs d'asile sont limitées, certaines sont cependant disponibles au niveau de l'ex-région Midi-Pyrénées⁴. Ainsi, parmi les quelques 3 200 personnes accueillies en 2020 dans les Structures du premier accueil des demandeurs d'asile (SPADA) avant leur convocation par les GUDA, 56 % sont des personnes isolées (+ 10 points sur un an) et 22 % sont des mineurs (+ 2 points). Ces derniers représentent 30 % des personnes accueillies dans la structure de Montauban (qui couvre les départements du Tarn-et-Garonne, du Tarn, de l'Aveyron et du Lot), contre 21 % à Toulouse (qui couvre la Haute-Garonne, le Gers, l'Ariège et les Hautes-Pyrénées). Les nationalités algériennes et nigériennes sont les plus représentées à Toulouse (respectivement 28 % et 9 % des personnes accueillies), tandis qu'à Montauban se sont les ressortissants du Sahara Occidental (12 %) et d'Albanie (9 %) qui sont les plus nombreux. Dans l'Hérault⁵, la SPADA de Montpellier a accueilli 1 450 personnes souhaitant déposer une demande d'asile, dont 53 % sont des personnes isolées.

3 | Ces dernières s'élèvent à 3 493 en 2020 (- 41 % sur un an). Source : Schéma régional de l'accueil des demandeurs d'asile et des réfugiés (SRADAR) 2020-2023, voir <https://bit.ly/3DXtqtm>

4 | Source : Forum réfugiés – Cosi, rapport d'activité 2020.

5 | Source : Association Gammes, brochure 2021-2022.





Au niveau national, des informations complémentaires sont disponibles.

Ainsi, parmi les primo-demandeurs majeurs, la part des femmes baisse de 32,5 % en 2019 à 27,4 % en 2020. L'âge moyen des demandeurs d'asile s'inscrit pour sa part en progression, à 31,9 ans en 2020, soit 1,2 ans de plus qu'en 2019.

Concernant les nationalités, les ressortissants d'Afghanistan sont les plus nombreux dans les premières demandes de protection internationale (11,6 %, + 3,5 points sur un an), suivis par les Guinéens (6,7 %, + 1,3 point) et les Bangladais (5,8 %, + 1,1 point).



Formation des demandeurs d'asile

Pour les demandeurs d'asile, les conditions d'accès à la formation sont particulièrement contraignantes⁶. Si les mineurs bénéficient d'un accès au système d'éducation similaire à celui des nationaux, seules des initiatives locales proposent l'ouverture de formations dans le supérieur à ce public. C'est en particulier le cas des dispositifs DILAMI (Dispositif langues accueil migrants) à l'Université Fédérale de Toulouse et Tremplin-Occitanie à l'Université Paul Valéry de Montpellier et à celle de Perpignan Via Domitia, sous réserve que les demandeurs d'asile justifient d'un niveau de diplôme au moins équivalent au baccalauréat.

Le dispositif DILAMI a accueilli 60 apprenants en 2020⁷, comme les années précédentes, la parité femmes-hommes étant quasiment respectée et les 26-35 ans étant les plus nombreux (46 % de l'ensemble). Le Proche et Moyen-Orient constitue la principale zone de provenance (43 % des apprenants, notamment Syriens et Iraniens), suivie par l'Afrique subsaharienne (20 % du total, essentiellement des Soudanais) et l'Europe de l'Est (12 %). Les demandeurs d'asile constituent 72 % des apprenants, loin devant les réfugiés et les bénéficiaires de la protection subsidiaire. Concernant les résultats, 77 % des étudiants ont réussi leur année universitaire, par l'obtention du diplôme universitaire DILAMI ou la validation d'une année universitaire. De plus, 71 % des apprenants ont obtenu un Diplôme d'études en langue française (DELFF).

6 | Voir « Les bénéficiaires de la protection internationale et les demandeurs d'asile en Occitanie », Carif-Oref Occitanie, novembre 2021.

7 | Voir le Rapport d'activité 2020-2021 du dispositif langues accueil migrants - DILAMI.



À Montpellier⁸, le dispositif Tremplin a également accueilli 60 personnes en 2019-2020, les nationalités syriennes et vénézuéliennes représentant plus de la moitié des effectifs et la part des femmes s'inscrivant autour de 40 %. La réussite au diplôme universitaire passerelle est quant à elle ressortie à 84 % au 1^{er} semestre et à 73 % au 2nd.

À Perpignan, le dispositif Tremplin a accueilli 25 apprenants, en nette augmentation sur un an (9 bénéficiaires en 2018-2019), pour les trois-quarts d'entre eux en provenance du Moyen-Orient. Les femmes représentent moins d'un tiers des étudiants (32 %) et la tranche d'âge des 29-39 ans regroupe 48 % de l'ensemble (36 % pour les 18-28 ans). Les apprenants ayant le statut de réfugié représentent 72 % du total, loin devant les demandeurs d'asile et les bénéficiaires de la protection subsidiaire. Le taux de réussite s'est inscrit à 92 %.

8 | Source : extraits des bilans qualitatifs 2018-2019 et 2019-2020 du dispositif tremplin Occitanie.



Bénéficiaires de la protection internationale

Évolution des bénéficiaires de la protection internationale

En 2021, près de 54 400 demandes d'asile ont été accordées par l'OFPRA et la Cour nationale du droit d'asile (CNDA) en France, résultat en hausse de 64 % par rapport à 2020 et de 50 % par rapport à 2019, année de référence précédant la crise sanitaire. L'Office a ainsi affiché un nombre record de décisions prises, de sorte que le nombre de dossiers en attente de traitement a sensiblement diminué (- 42 %). **En Occitanie, un mouvement similaire a été observé, puisque le nombre de demandes d'asile accordées a bondi de 61 % sur un an et de 39 % par rapport à 2019, pour atteindre 3 100.** Si cette progression se retrouve dans l'ensemble des départements, elle a cependant été plus ou moins importante. Ainsi, elle est ressortie entre + 19 % dans les Hautes-Pyrénées et + 179 % en Lozère.

DEMANDES D'ASILE DÉPOSÉES ET ACCEPTATIONS EN 2021

Sources : OFPRA, Insee – traitement Carif-Oref Occitanie

Départements	Demandes de protection internationale	Admissions par l'OFPRA et la CNDA	Population protégée au 31/12	Part de demandes acceptées	Demandes acceptées pour 1 000 habitants
Ariège	172	85	nd	49 %	0,56
Aude	280	154	nd	55 %	0,50
Aveyron	175	118	nd	67 %	0,42
Gard	379	248	nd	65 %	0,33
Haute-Garonne	2 319	906	nd	39 %	0,62
Gers	159	140	nd	88 %	0,73
Hérault	1 216	521	nd	43 %	0,43
Lot	189	129	nd	68 %	0,74
Lozère	179	159	nd	89 %	2,08
Hautes-Pyrénées	297	187	nd	63 %	0,81
Pyrénées-Orientales	495	192	nd	39 %	0,40
Tarn	213	164	nd	77 %	0,42
Tarn-et-Garonne	332	97	nd	29 %	0,37
Occitanie	6 405	3 100	nd	48 %	0,52
France	103 164	54 384	499 486	53 %	0,80

nd : non disponible

Concernant le nombre cumulé de bénéficiaires de la protection internationale, les statistiques départementales auparavant fournies par l'OFPRA ne sont plus disponibles à partir du millésime 2020. Seule une estimation du nombre de personnes sous protection au niveau national est publiée, mineurs inclus (ce qui empêche toute comparaison avec les résultats des années antérieures à 2020). Au 31 décembre 2021, près de 500 000 personnes bénéficiant d'une protection internationale sont recensées en France, soit une progression de 10 % sur un an. Les femmes représentent 41 % du total, proportion stable par rapport à 2020.

Caractéristiques des bénéficiaires de la protection internationale

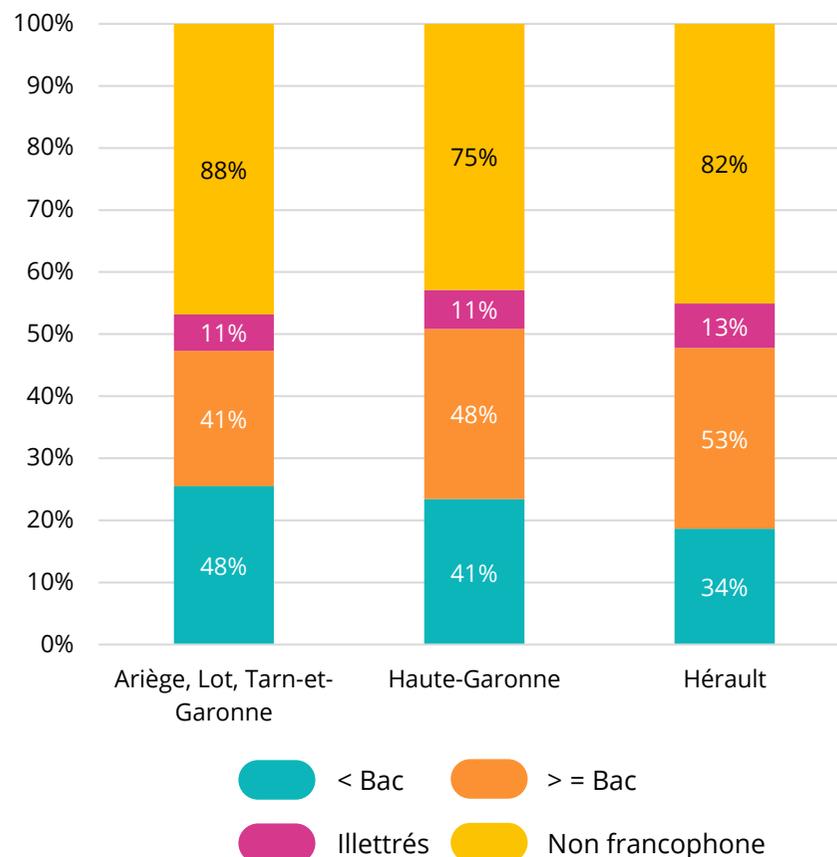
Seules des informations partielles sont disponibles concernant les caractéristiques des bénéficiaires de la protection internationale en Occitanie. Elles proviennent du programme d'intégration Accélaïr présent sur trois territoires (Haute-Garonne, Hérault et Lot-Ariège-Tarn-et-Garonne), piloté par l'association Forum réfugiés - Cosi.

En 2020, près de 1 500 personnes ont été accompagnées par ce programme dans la région, soit une augmentation de 40 % par rapport à 2019. Parmi elles, près de 360 enfants et 540 femmes ont été comptabilisés (respectivement + 35 % et + 26 %). La Haute-Garonne et l'Hérault concentrent à eux deux environ les trois quarts des personnes concernées. Les bénéficiaires non francophones sont majoritaires, représentant entre 75 % des accompagnés en Haute-Garonne et 88 % dans les trois départements du Lot, de l'Ariège et du Tarn-et-Garonne. Un peu plus de 10 % sont en situation d'illettrisme, 41 % ont un niveau d'étude inférieur au Bac et 47 % ont un niveau équivalent ou supérieur au Bac.

Sur les 1 500 personnes suivies, 65 % ont été accompagnées sur des questions sociales et de logement, 58 % l'ont été sur des questions d'emploi et de formation.

NIVEAU DE SCOLARITÉ DES PERSONNES ACCOMPAGNÉES EN 2020

Source : Forum réfugié - Cosi, programme Accélaïr - traitement Carif-Oref Occitanie





Formation des bénéficiaires de la protection internationale

En 2020, la crise sanitaire a particulièrement perturbé les actions de formation, notamment celles à destination des publics les plus fragiles tels que les bénéficiaires de la protection internationale. Peu d'informations permettant l'analyse de l'accès à la formation de ces personnes sont disponibles.

Selon Forum réfugiés – Cosi, 142 bénéficiaires de la protection internationale ont suivi au moins une formation en 2020 (- 20 % sur un an) pour un total de 383 actions délivrées (- 11 %). Les formations en Français langue étrangère (FLE) en ont constitué la majorité (68 %), devant les formations professionnelles (32 %). Le délai moyen d'accès à la formation a atteint 8 mois en 2020, contre un peu moins de 4 mois en 2019. Enfin, environ 150 adultes ont accédé à un emploi en 2020, la majorité des contrats signés étant à durée limitée (CDD, intérim, stages, etc.), les secteurs de la propreté, du transport, du BTP et de l'agriculture étant les principaux recruteurs.



- Focus sur le dispositif Lectio

Initialement destiné aux demandeurs d'emploi et salariés en situation d'illettrisme, le dispositif Lectio (financé par la Région Occitanie) a par la suite été ouvert aux bénéficiaires de la protection internationale. Si les réfugiés ne peuvent pas être distingués des autres bénéficiaires du dispositif, l'analyse des stagiaires de nationalité extra-européenne peut cependant donner quelques éléments.

En 2021, 2 220 personnes ont bénéficié du dispositif, soit une progression de 57 % par rapport à 2020. Parmi eux, **56 % sont de nationalité extra-européenne**, proportion en forte augmentation sur deux ans (+ 20 points). L'Hérault et la Haute-Garonne regroupent près de la moitié des stagiaires concernés (respectivement 25 et 21 %), suivis par le Gard (13 %) et les Hautes-Pyrénées (10 %). Les femmes représentent 68 % des stagiaires, reflétant une légère surreprésentation par rapport à l'ensemble des bénéficiaires du dispositif toutes nationalités confondues (62 %). Comme en 2020, la proportion des moins de 30 ans apparaît plus marquée chez les stagiaires de nationalité française, les 30-50 ans étant en revanche plus représentés chez les extra-européens.

Concernant la situation professionnelle antérieure à l'entrée en formation, plus de 70 % des stagiaires extra-européens étaient demandeurs d'emploi, niveau proche de celui observé toutes nationalités confondues. Enfin, 20 % des bénéficiaires du dispositif en sont sortis de façon anticipée, quelle que soit leur nationalité.

CARACTÉRISTIQUES DES BÉNÉFICIAIRES EXTRA-EUROPÉENS DU DISPOSITIF LECTIO EN 2021

Source : Région Occitanie – traitement Carif-Oref Occitanie

Départements	Femmes	Moins de 30 ans	50 ans et plus	Demandeurs d'emploi	En emploi	En formation (hors scolaire)	Sortie anticipée du dispositif
Ariège	s	s	s	s	s	s	s
Aude	73%	23%	17%	66%	6%	3%	2%
Aveyron	56%	28%	12%	60%	24%	12%	36%
Gard	70%	26%	19%	83%	4%	11%	2%
Haute-Garonne	69%	29%	13%	79%	4%	14%	1%
Gers	68%	24%	4%	84%	0%	16%	16%
Hérault	67%	25%	16%	67%	0%	32%	43%
Lot	68%	28%	19%	56%	13%	4%	35%
Lozère	s	s	s	s	s	s	s
Hautes-Pyrénées	59%	20%	16%	67%	21%	12%	39%
Pyrénées-Orientales	61%	31%	14%	71%	4%	16%	16%
Tarn	72%	32%	4%	72%	28%	0%	28%
Tarn-et-Garonne	87%	13%	18%	63%	22%	12%	0%
Occitanie	68%	26%	15%	71%	7%	17%	20%

s : secret statistique



Chiffres clés

6 405 demandes d'asile déposées en Occitanie
en 2021 (+ 20 % sur un an)

→ **3 100** ont été acceptées (+ 61 % sur un an)

→ **2 220** bénéficiaires du dispositif Lectio en 2021
(+ 57 % sur un an)

56 % sont de nationalité extra-européenne

♀ **68 %** d'entre eux sont des femmes

🕒 **26 %** ont moins de 30 ans

Observatoire des publics les plus éloignés de l'emploi – Les demandeurs d'asile et bénéficiaires de la protection internationale

Directeur de publication : Pierre MONVILLE
Rédaction : Clément SANTINON
Réalisation : Carif-Oref Occitanie
Date de publication : octobre 2022

